



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction du Développement

Pôle Insertion - Service de l'Offre
d'Insertion

Affaire suivie par : A. BREILLOUT
Poste:

2011-CP-3874

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 14 octobre 2011

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION CHANTIERS D'INSERTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Politique sectorielle : Action Sociale	
Secteur d'intervention : Revenu Minimum d'Insertion	
Programme : Programme Départemental d'Insertion	
Données financières	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé	2 537 500 €
Montant déjà engagé	2 156 943 €
Montant disponible	380 557 €
Montant réservé pour ce rapport	104 832 €

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de subvention présentée par l'association Les Restaurants du Cœur Les Relais du cœur des Yvelines porteuse d'un Chantier d'Insertion au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

1. Rappel sur les Chantiers d'Insertion

Les Chantiers d'Insertion sont régis par l'article L 322-4 16-8 du Code du Travail et s'inscrivent dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ils sont complémentaires aux actions financées dans le cadre du PDI vie sociale (espaces d'insertion notamment), qui s'adressent à des bénéficiaires en plus grande difficulté, qui ne peuvent pas s'inscrire dans une activité salariée régulière.

Les chantiers s'adressent à des bénéficiaires engagés dans une démarche de retour à l'emploi, démarche évaluée et validée par le contrat d'engagement signé entre le Conseil Général et le bénéficiaire.

Il s'agit d'un dispositif conventionné par l'Etat, permettant, dans le cadre d'une embauche en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), contrat aidé du secteur non marchand, d'une durée moyenne de 6 mois à 1 an, de mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel visant à assurer à terme une insertion professionnelle durable.

L'objectif visé par le Département est de faciliter l'accès à un emploi durable des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), à travers une activité salariée (d'une durée de 26 heures par semaine) et un accompagnement socioprofessionnel individualisé. C'est pourquoi les chantiers d'insertion associent pédagogie et production par une mise en situation de travail sur de véritables chantiers.

Depuis 2011, l'efficacité de ces dispositifs est évaluée selon les mêmes critères que ceux de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; ce nouveau mode de calcul permet une meilleure lisibilité des résultats grâce à :

- l'uniformité des modalités d'évaluation entre le Conseil Général et les services de l'Etat,
- un taux identique pour l'ensemble des chantiers quelle que soit leur activité.

L'évaluation des résultats s'apprécie par le taux de sortie dynamique. Ce taux regroupe 3 types de sorties :

- les sorties vers l'emploi durable (Contrat à Durée Indéterminée, Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou missions d'intérim de 6 mois et plus, titularisation dans la fonction publique, création d'entreprise et Contrat Initiative Emploi, contrat aidé secteur marchand) ;
- les sorties vers un emploi de transition (CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois et CUI / CAE) ;
- les sorties en formation pré-qualifiante ou qualifiante et les embauches dans une autre Structure d'Insertion par l'activité Economique (SIAE).

Pour l'année 2011, les objectifs fixés aux chantiers d'insertion sont un taux de sortie dynamique de 60 % et un taux de retour à l'emploi durable de 25 %. Par exemple, sur 12 personnes sorties d'un chantier d'insertion durant l'année, 7 personnes devront sortir en sortie dynamique, dont 3 personnes qui devront avoir accédé à un emploi durable.

De plus, afin que le chantier joue pleinement son rôle - comme étape de retour vers l'emploi dans le champ de l'activité professionnelle - une attention particulière sera portée sur la sélection des publics orientés par les Territoires d'Action Sociale, avec la mise en place d'un comité de sélection préalable à l'entrée en chantier.

Au 1^{er} septembre 2011, ces chantiers sont au nombre de 14 et offrent 178 places :

DOMAINES D'ACTIVITE	Nombre de chantiers d'insertion	Nombre de places
Production maraîchère ou jardinage	4	51
Ressourcerie (récupération et remise en état, vente	3	38
Entretien du linge (retouche-repassage)	2	29
Espaces verts, petite maçonnerie	2	24
Informatique	1	12
Restauration	2	24
Total	14	178

Ce rapport concerne la création d'un nouveau chantier dans le nord du département, dans la commune d'Aubergenville. Il pourra accueillir des bénéficiaires du RSA résidant dans les Territoires d'Action Sociale du Mantois, de Seine et Mauldre et Val de Seine et Oise.

2. Le Chantier d'insertion "Les restaurants du cœur : « Informatique »"

Intitulé de l'action : chantier d'Insertion « Informatique ».

Ce nouveau chantier d'insertion est construit sur le modèle de celui mis en œuvre sur Centre Yvelines. L'activité support (informatique) est valorisante pour les bénéficiaires du RSA et l'accompagnement socioprofessionnel réalisé par l'association est de qualité. Les restaurants du Cœur ayant arrêté le chantier de production maraîchère sur Grand Versailles, il est proposé, compte tenu du besoin existant sur le nord du département de confier à cette association l'encadrement de ce nouveau chantier.

Descriptif synthétique de l'action : ce chantier propose une activité de revalorisation de matériel informatique. Deux lignes de production sont en fonctionnement : une première ligne de production consacrée au démontage de matériel informatique, tri des matériaux, démontage des éléments et reconnaissance des catégories de produits, stockage et une deuxième ligne destinée à l'assemblage et à la reconfiguration du matériel informatique. L'équipe informatique, salariée et bénévole, anime les différentes activités.

Secteur géographique de l'action : Mantois, Seine et Mauldre et Val de Seine et Oise.

Montant de l'action : 419 396 euros (sur 14 mois).

Montant proposé de la subvention du Conseil général : 104 832 euros correspondant à un financement de 12 places (624 euros par place) pendant 14 mois.

Objectifs de l'action 2011/2012 :

Il est attendu un taux d'accès ou de retour à l'emploi durable de 25% et un taux de sortie dynamique de 60%. L'évaluation devra également faire apparaître :

- l'atteinte des objectifs fixés lors des diagnostics individuels (notamment par rapport au projet professionnel),
- la réalisation des objectifs de production du chantier.

Il est proposé une subvention de 104 832 euros pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2012 (14 mois), soit 14 976 euros pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2011, et 89 856 euros pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le versement de la subvention s'effectuera à hauteur de 80%, à la signature de la convention et le solde de 20%, à la fin de l'action, sur présentation d'un bilan financier, d'un rapport d'activité et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs mentionnés dans la convention.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :